

ARRETE DE CIRCULATION

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

VU le code de la Route,

VU le code des communes et notamment ses articles L 181.1, L 131.3 et L 131.4,

CONSIDERANT que la circulation et le stationnement des véhicules seront rendues difficiles par la tenue de la fête foraine (messti) et de la foire commerciale organisées dans le village respectivement du 12 au 16 octobre et le 13 octobre 2024 ;

ARRETE

Article 1er : La circulation provenant de la RD 94 en venant de GAMBSHEIM sera déviée par la rue du Ried en direction de Strasbourg, Brumath et Bischwiller.

La circulation provenant de Bietlenheim et Bischwiller sera déviée par la rue de la République puis la rue du Ried en direction de Gamsheim.

Les routes suivantes seront barrées, sauf riverains et véhicules de secours :

- rue Baldung-Grien de la rue de la Dîme à la rue de Gamsheim ;
- rue des Fossés (de la rue des Alouettes à la rue de la Garance) ;
- la rue St Wolfgang ;
- quai de la Zorn ;
- rue du Château ;
- rue de Gamsheim à la hauteur de la rue du Ried.

Une déviation sera également mise en place pour l'accès à la salle polyvalente, Espace W par la rue de la Dîme.

Article 2 : Ces dispositions prennent effet à compter :

- **du samedi 12 octobre 2024 à 13h30 au lundi 14 octobre 2024 à 08h00**
- **le lundi 14 octobre 2024 de 16h30 à 21h00**
- **le mercredi 16 octobre 2024 de 14h00 à 21h00.**

Les exposants de la foire commerciale qui se tiendra le dimanche 13 octobre sont autorisés à accéder à leurs emplacements en empruntant la rue Baldung-Grien le dimanche 14 octobre jusqu'à 9h.

Article 3 : En raison du messti le stationnement sera interdit place du Général de Gaulle, quai de la Zorn, rue Baldung Grien (de l'intersection rue de Gamsheim jusqu'à l'intersection rue des fossés) **du mercredi 9 octobre à 8 heures au mercredi 16 octobre 2024 à 21 heures** pour permettre la mise en place des manèges.

En raison de la Foire Commerciale, le stationnement sera interdit rue Baldung-Grien (section située entre la rue des fossés et la rue des Veaux) et dans la rue des Veaux, le **dimanche 13 octobre 2024 à partir de 5h00 jusqu'à 19h00.**

Article 4 : En raison des rues barrées, l'arrêt de bus pour le transport scolaire situé au niveau du Crédit Mutuel sera déplacé rue St Michel du **jeudi 10 octobre 2024 au mercredi 16 octobre 2024.**

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- ✓ Conseil Régional – Mme LEHE
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La WANTZENAU
- ✓ Monsieur le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM.
- ✓ Collège Baldung-Grien de Hoerd
- ✓ CCBZ
- ✓ Expositant : M. RISCHMANN - pierre.rischmann@wanadoo.fr
- ✓ Riverains



Fait à WEYERSHEIM, le 24 septembre 2024

Le Vice-Président,
Sylvie ROEHLLY